

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 10 FÉVRIER 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette,
maire-suppléant
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier
La greffière adjointe : Nadia Soucy

Est absent :

Le conseiller :

Poste no 3 : Gilles Bernatchez

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2025.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.

8. CORRESPONDANCE.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-422 - RÈGLEMENT POURVOYANT A L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA

TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES
RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX
USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025.

10. ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME.
11. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FQM
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN
ENVIRONNEMENT.
12. OFFRE DE SERVICE DE MADAME GENEVIÈVE
THIBODEAU.
13. RENOUVELLEMENT DU BAIL 074455 B03 - POSTE
RELAIS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC.
14. ADHÉSION 2025-2026 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR
ET SPORT GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE.
15. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-122 -
DÉMOLITION DE FONDATION ET DISPOSITION DES
DÉBRIS.
16. PAIEMENT DE LA FACTURE 92568242 DE NORS -
RÉF. : NIVELEUSE.
17. SOUMISSION POUR L'ACHAT DES FLEURS.
18. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MDJ LA
CELLULOSE. RÉF. : JOURNÉE D'ACTIVITÉS
FAMILIALES ET SOIRÉE CULTURELLE.
19. DEMANDE DE LA MDJ LA CELLULOSE - UTILISATION
DU TERRAZZO POUR L'ÉTÉ 2025.
20. DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE
HOCKEY DE LA CLASSIQUE HIVERNALE.
21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MADEMOISELLE
MARIKA BERNATCHEZ.
22. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - PRÊT
DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR UN SOUPER
« MOULES ET FRITES » SUIVI D'UNE SOIRÉE
DANSANTE.
23. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - PRÊT
DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA SEMAINE DE
RELÂCHE.
24. DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR - PRÊT DE LA
SALLE COMMUNAUTAIRE.
25. EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN CHAPADOS.
26. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU
REDÉMARRAGE DE LA MINE DE CUIVRE.
27. OFFRE DE SERVICE DE LA FQM - MISE À JOUR DU
PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT
DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES
CHAUSSÉES DE LA VILLE.

28. FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S SYNDIQUÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

29. DEMANDE RADIO FM 103,1 DE BLEU FM.

30. AFFAIRES NOUVELLES.

A)

B)

C)

31. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

32. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec
l'ajout au point 31 - AFFAIRES NOUVELLES - des
points suivants :

**A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
D'APPUI AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE.**

**B) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN
AUX MUNICIPALITÉS.**

**C) ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
25-421 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE
SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul) DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**

Et le retrait des points suivants :

19. DEMANDE DE LA MDJ LA CELLULOSE - UTILISATION
DU TERRAZZO POUR L'ÉTÉ 2025.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du
13 janvier 2025 et des assemblées spéciales du
16 janvier et du 3 février 2025 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière
du 13 janvier 2025 et des assemblées spéciales du
16 janvier et du 3 février 2025 soient et sont
adoptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 150 390,84 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2669 à 2677, les dépôts directs 2 210 à 2 259 ainsi que les prélèvements 1 695 à 1 727 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 janvier 2025 et totalisant la somme de 150 390,84 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2025.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2025 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2025 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 janvier 2025 : 13 066,74 \$

Dépenses :

Au 31 janvier 2025 : 110 957,29 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. RÉSOLUTION 25-020 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-422
- RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES
ET DE LA TARIFICATION DES SERVICES RELIÉS AUX
MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU POTABLE ET AUX EAUX
USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Règlement 25-422 - RÈGLEMENT POURVOYANT À
L'IMPOSITION DES TAXES ET DE LA TARIFICATION DES
SERVICES RELIÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES, À L'EAU
POTABLE ET AUX EAUX USÉES POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2025 - soit et est adopté.

**10. RÉSOLUTION 25-021 - ACCEPTATION DES
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME.**

CONSIDÉRANT les demandes reçues par le Comité
consultatif d'urbanisme, à savoir :

- Demande de la compagnie 9117-8400
Québec inc. propriétaire du bloc
situé au 712-740, 4^e Rue, afin de
modifier les normes minimales
quant à la dimension des lots.
- Demande de la compagnie 9117-8400
Québec inc. propriétaire du bloc
situé au 712-740, 4^e Rue, afin de
modifier les dimensions minimales
d'un appartement du bâtiment
- Demande de monsieur David Lafond
visant une inscription de la
propriété située au 633-635,
1^{re} Rue à la liste de propriétaire
pouvant offrir de la location
court terme.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité
consultatif d'urbanisme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte les
recommandations positives du Comité consultatif
d'urbanisme pour les demandes de la compagnie
9117-8400 Québec inc.

QUE la Ville de Murdochville accepte la
recommandation positive du Comité consultatif
d'urbanisme pour la demande de monsieur David
Lafond sous la condition suivante : demande de
permis de rénovation en règle.

**11. RÉSOLUTION 25-022 - OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS DE LA FQM POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES PROJETS EN ENVIRONNEMENT.**

CONSIDÉRANT l'offre de services profession-
nels faire par la FQM pour de

l'accompagnement aux projets de la Ville en environnement.

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont plus spécifiquement ceux reliés à l'écocentre, au dépôt à neige et aux appareils d'évacuation des barrages.

CONSIDÉRANT QUE les honoraires estimés pour l'ensemble de ces projets sont de 11 965 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de services professionnels telle que décrit à l'offre présentée au montant estimatif de 11 965 \$, plus taxes applicables.

12. RÉSOLUTION 25-023 - OFFRE DE SERVICE DE MADAME GENEVIÈVE THIBODEAU.

CONSIDÉRANT l'étendue et la complexité des dossiers à prendre en charge au cours des prochains mois et des prochaines années.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville souhaite mandater une ressource pour accompagner son équipe administrative dans l'accomplissement de divers mandats.

CONSIDÉRANT l'offre de service de madame Geneviève Thibodeau, CPA.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Daniel Fournier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de service de madame Geneviève Thibodeau telle que ci-haut présentée.

13. RÉSOLUTION 25-024 - RENOUVELLEMENT DE BAIL 07455 B03 - POSTE RELAIS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du bail 07455 B03 pour la location des locaux du poste relais de la Sûreté du Québec.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général, monsieur Daniel Fournier, soit et autorisé à procéder à la signature du bail 07455 B03 pour la location des locaux du poste relais de la Sûreté du Québec soit et est donnée.

14. RÉOLUTION 25-025 - ADHÉSION 2024-2025 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE - LES-DE-LA-MADELEINE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit être membre de L'URLS-GÎM afin que les organismes à but non lucratif de son territoire puissent avoir accès aux programmes de financement offerts par celui-ci.

CONSIDÉRANT le coût d'adhésion pour 2025-2026 est de 118 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère à l'Unité régionale loisir et sport GÎM pour l'année 2025-2026 et ce, au coût de 118 \$.

QUE les conseillers, monsieur Mathieu Blanchette et monsieur Harold Mercier, soient et sont nommés à titre de délégués de la Ville de Murdochville pour l'URLS-GÎM.

15. RÉOLUTION 25-026 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 22-122 - DÉMOLITION DE FONDATIONS ET DISPOSITION DES DÉBRIS.

CONSIDÉRANT la résolution 22-122 - Démolition de fondations et disposition des débris.

CONSIDÉRANT QUE le 4^e « CONSIDÉRANT » porte à confusion et qu'il doit être réécrit en mentionnant que la Ville est responsable des fondations et des débris des propriétés qu'elle a elle-même détruites.

CONSIDÉRANT QUE la décision doit aussi subir un ajout relativement à ce changement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le 4^e « CONSIDÉRANT » se lise comme suit :
« CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des fondations et des débris ensevelis des propriétés qu'elle a elle-même détruites ».

QUE la décision se lise comme suit : « QUE la Ville de Murdochville accepte d'assumer les coûts relatifs à la démolition des fondations ainsi qu'à la disposition des débris en résultant et ce, pour les propriétés qui furent vendues et démolies par elle ».

16. RÉSOLUTION 25-027 - PAIEMENT DE LA FACTURE 92568242 DE NORS - RÉF. : NIVELEUSE.

CONSIDÉRANT la facture 92568242 de NORS au montant de 5 341,87 \$ plus taxes applicables pour effectuer un diagnostic relatif aux problèmes rencontrés avec la niveleuse.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 92568242 de NORS au montant de 5 341,87 \$ plus taxes applicables, soit un montant total de 6 141,82 \$, soit et est donnée.

17. RÉSOLUTION 25-028 - SOUMISSION POUR L'ACHAT DES FLEURS.

CONSIDÉRANT la soumission faite par Les Serres de la Baie inc. pour la fourniture et la livraison de 36 paniers suspendus et 90 caissettes de fleurs annuelles au montant de 1 787 \$, plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission faite par Les Serres de la Baie inc. pour la fourniture et la livraison de 36 paniers suspendus et 90 caissettes de fleurs annuelles au montant de 1 787 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 2 054,60 \$.

18. RÉSOLUTION 25-029 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MDJ LA CELLULOSE. RÉF. : JOURNÉE D'ACTIVITÉS FAMILIALES ET SOIRÉE CULTURELLE.

CONSIDÉRANT lettre de madame Karina Devouge, représentante de la Maison des Jeunes La Cellulose demandant une aide financière pour l'organisation d'une journée d'activités familiales suivie

d'une soirée culturelle qui se tiendra le 1^{er} mars prochain.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de participer financièrement à l'organisation par la Maison des Jeunes La Cellulose d'une journée d'activités familiales suivie d'une soirée culturelle qui se tiendra le 1^{er} mars prochain par l'octroi d'une somme de 2090 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper.

19. DEMANDE DE LA MDJ LA CELLULOSE - UTILISATION DU TERRAZZO POUR L'ÉTÉ 2025.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

20. RÉOLUTION 25-030 - DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE HOCKEY DE LA CLASSIQUE HIVERNALE.

CONSIDÉRANT la demande monsieur Marc-Henrick Blanchette pour la location du Centre sportif pour la fin de semaine du 28 au 30 mars 2025.

CONSIDÉRANT QU' en temps normal, le Centre sportif ferme ses portes à la fin mars de chaque année, soit pour 2025, le 30 mars.

CONSIDÉRANT les conditions climatiques de plus en plus clémentes à la fin mars de chaque année.

CONSIDÉRANT le fait que la surfaceuse à glace fonctionne à l'essence et que se faisant les trappes d'aération doivent être ouvertures faisant ainsi en sorte que système Éco-glace ne peut fournir à la demande.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MATHIEU BLANCHETTE ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER MONSIEUR HAROLD MERCIER S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer au Comité organisateur de la Classique hivernale 2025 le Centre sportif pour la fin de semaine du 28 au 30 mars 2025 à condition que la glace puisse être conservée jusqu'à cette date.

QU'une facture pour le temps travaillé par l'employé du Centre sportif le dimanche 30 mars 2025 soit et est transmise à l'organisation de la Classique hivernale.

21. RÉSOLUTION 25-031 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MADEMOISELLE MARIKA BERNATCHEZ.

CONSIDÉRANT la demande de mademoiselle Marika Bernatchez et de monsieur Keven Simard, gouverneur des Cyclones du BSL AAA, pour une commandite afin de défrayer une partie des coûts reliés aux frais d'inscription, de transport et de frais reliés au projet de mademoiselle Bernatchez pour ses activités au sein de l'équipe féminine de hockey Les Cyclones Du BSL AAA.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville octroie à mademoiselle Marika Bernatchez la somme de 150 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper afin de la supporter financièrement dans ses activités reliées au hockey féminin au sein de l'équipe des Cyclones du BSL AAA.

22. RÉSOLUTION 25-033 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR UN SOUPER « MOULES ET FRITES » SUIVI D'UNE SOIRÉE DANSANTE.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Elsa Cotton, présidente du Club Lions de Murdochville demandant à la Ville de Murdochville le prêt de la salle communautaire pour la tenue d'un souper « Moules et frites » suivi d'une soirée dansante le samedi 8 mars 2025.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club Lions de Murdochville le coût de location de la salle communautaire pour la tenue d'un souper « Moules et frites » suivi d'une soirée dansante le samedi 8 mars 2025 via le programme de Contributions volontaires.

23. RÉSOLUTION 25-033 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Elsa Cotton, présidente du Club Lions de Murdochville demandant à la Ville de Murdochville le prêt de la

salle communautaire pour l'organisation d'activités dans le cadre de la semaine de relâche qui aura lieu du 1^{er} au 9 mars prochain.

CONSIDÉRANT QUE ces activités, qui se tiendront à l'extérieur, nécessiteront l'accès à la salle qu'au cours de 2 après-midis.

CONSIDÉRANT QUE la salle servira principalement comme lieu de pose et de réchauffement et pour avoir accès aux salles de bain et déguster un breuvage chaud.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de prêter au Club Lions de Murdochville la salle communautaire pour l'organisation d'activités dans le cadre de la Semaine de relâche qui aura lieu du 1^{er} au 9 mars prochain.

24. RÉOLUTION 25-034 - DEMANDE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR - PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Robert Lapointe, président du Club de l'Âge d'Or de Murdochville, demandant à la Ville de Murdochville le prêt de la salle communautaire pour la tenue de son souper traditionnel de fermeture de l'année 2024-2025, le samedi 31 mai 2025.

CONSIDÉRANT QUE l'année 2025 marque le 50^e anniversaire de fondation du Club de l'Âge d'Or de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club l'Âge d'Or de Murdochville le coût de location de la salle communautaire pour la tenue de son traditionnel souper de fermeture de l'année 2024-2025 le samedi 8 mars 2025 et ce, via le programme de Contributions volontaires.

25. RÉOLUTION 25-035 - EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN CHAPADOS.

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre au service des Travaux publics de la Ville et l'offre d'emploi affiché pour combler un poste de manœuvre à l'automne 2024.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection formé par la résolution 24-109 suite à l'analyse des candidatures et des entrevues passées.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Jonathan Chapados soit et est embauché à titre de manœuvre au service des Travaux publics de la Ville de Murdochville et ce, rétroactivement au 18 novembre 2024.

QUE les conditions de travail de monsieur Chapados soient celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

25. RÉSOLUTION 25-036 - OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU REDÉMARRAGE DE LA MINE DE CUIVRE.

CONSIDÉRANT l'offre de Terres publiques - Services conseils dans le cadre du redémarrage de la mine de cuivre promue par Osisko Métaux.

CONSIDÉRANT la rencontre intervenue entre madame Julie Reid Forget, présidente de Terres publiques - Services conseils, et les membres du Conseil municipal au cours de laquelle madame Reid a expliqué le contenu de son offre.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Terres publiques - Services conseils pour un service d'accompagnement dans le cadre du redémarrage de la mine de cuivre.

QUE cette acceptation soit et est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière au Programme d'appui aux projets de développement économique du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

27. RÉSOLUTION 25-037 - OFFRE DE SERVICE DE LA FQM - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT l'offre de services pour la mise à jour du Plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE le budget relatif à cette offre de services est estimé à 40 000 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de services pour la mise à jour du Plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville de Murdochville.

28. RÉSOLUTION 25-038 FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S SYNDIQUÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s de la Ville de Murdochville sera échue le 22 février 2025.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire procéder à la négociation de la convention à venir dans les meilleurs délais possibles.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité pour la négociation de la prochaine convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s de la Ville de Murdochville soit et est formé des personnes suivantes : Le maire, madame Délisca Ritchie, les conseillers, monsieur Mathieu Blanchette et monsieur Jean-Pierre Chouinard ainsi que du directeur général, monsieur Daniel Fournier.

29. RÉSOLUTION 25-039 - DEMANDE RADIO FM 103,1 DE BLEU FM.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de la Radio FM 103,1 de Bleu FM pour le partage de la connexion Internet de la Ville pour alimenter le signal radio FM 103,1 de Bleu FM à Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'implique aucun besoin technique pour la Ville puisque l'équipe de Bleu Fm

s'assurera d'effectuer la totalité des branchements et l'installation de l'équipement nécessaire sur le toit de l'hôtel de ville.

CONSIDÉRANT en échange de l'utilisation de l'Internet de la Ville, Bleu FM s'engage à déboursier mensuellement 75,00 \$ à la Ville et à offrir 4 messages d'un format de 30 secondes par mois pour la diffusion d'une offre d'emploi ou autre message de la Ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la demande d'utilisation de l'Internet de la Ville pour la diffusion du FM 103,1.

QU'une somme de 75 \$, plus taxes applicables, soit facturée mensuellement à la Radio FM 103,1 pour l'utilisation de ce service.

30. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉOLUTION 25-040 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE.

CONSIDÉRANT l'annonce par Osisko Métaux du redémarrage des activités minières à Murdochville au cours des prochaines années.

CONSIDÉRANT l'importance de cette annonce pour l'économie de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général, monsieur Daniel Fournier, soit et est autorisé à présenter une demande d'aide financière au Programme d'appui aux projets de développement économique du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

QUE le maire, madame Délicia Ritchie Roussy, soit et est mandatée pour procéder à la signature de la convention de subvention découlant de cette aide financière.

B) RÉOLUTION 25-041 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement du parc de la 5^e Rue est admissible à une aide financière de 50 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux municipalités de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général, monsieur Daniel Fournier, soit et est autorisé à présenter une demande d'aide financière de 50 000 \$ au Fonds de soutien aux municipalités de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé.

C) RÉSOLUTION 25-042 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 25-421 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le premier projet de règlement 25-421 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE - soit et est adopté.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Aucune question n'est posée.

32. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 15.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe